

# UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLOME

## Unité U11 - Mathématiques

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

La spécialité hygiène, propreté, stérilisation de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement C défini en annexe de cet arrêté.

## Unité U12 - Sciences physiques et chimiques

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de sciences physiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

La spécialité hygiène, propreté, stérilisation de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement 6 défini en annexe de l'arrêté du 13 avril 2012 relatif aux modules spécifiques du programme d'enseignement de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

## Unité U2 – Analyse de situations professionnelles

### Évaluation des compétences suivantes :

- C12 – Gérer la documentation et assurer la veille technologique et réglementaire
- C21 - Analyser la situation professionnelle au regard de la commande et du contexte
  - C 213 - Repérer les circuits et/ou les circulations
- C22 - Analyser les risques liés à l'activité
  - C 221 - Identifier et évaluer les risques liés à l'activité et les nuisances sur l'environnement
  - C 222 - Déterminer les mesures de prévention
- C23 - Prévoir les méthodes et les moyens de l'intervention
  - C 231 - Déterminer la (les) méthode(s) en fonction des travaux à réaliser
  - C 233 - Déterminer les compétences nécessaires à la réalisation des opérations
- C32 - Planifier les opérations
  - C 321 - Déterminer le temps nécessaire à la réalisation des activités
  - C 323 - Etablir un planning
  - C 324 - Planifier des temps de concertation, de réunions internes ou externes
- C51 - Evaluer l'efficacité de l'activité
  - C512 - Contrôler le travail de l'équipe

## Unité U31 – Techniques de stérilisation des dispositifs médicaux

### Évaluation des compétences suivantes :

- C 41 - Gérer l'installation et la remise en ordre du lieu de travail
  - C 411 - Installer et remettre en ordre le lieu d'intervention et le poste de travail
- C 45 - Mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux
- C 51 - Evaluer l'efficacité de l'activité
  - C 511 - Contrôler son travail
- C 52 - Mettre en œuvre des opérations de contrôle de la qualité
  - C 523 - Enregistrer les résultats des contrôles qualité
- C 61 - Communiquer avec des partenaires internes ou externes
  - C 614 - Rédiger ou renseigner des documents professionnels

## Unité U32 – Techniques de propreté

### Évaluation des compétences suivantes :

- C11 - Rechercher, sélectionner, décoder l'information à des fins professionnelles
- C21 - Analyser la situation professionnelle au regard de la commande et du contexte
  - C211 - Analyser la commande, le cahier des charges
  - C212 - Réaliser un état des lieux
- C23 - Prévoir les méthodes et les moyens de l'intervention
  - C232 - Inventorier le matériel, les produits et les consommables nécessaires à la réalisation des techniques
- C31 - Organiser les opérations
  - C312 - Choisir les matériels, les accessoires, les consommables et les produits parmi les ressources disponibles
- C32 - Planifier les opérations
  - C322 - Ordonner les opérations
- C33 - S'adapter à une situation non prévue et/ou à une commande spécifique
  - C331 - Prendre des initiatives dans la limite de ses compétences et de son niveau de responsabilité
  - C332 - Proposer des solutions adaptées à une commande spécifique
- C34 - Animer et conduire une équipe
- C42 - Mettre en œuvre des opérations d'entretien courant
- C43 - Mettre en œuvre des opérations de remise en état
- C46 - Réaliser les opérations de maintenance préventive et corrective
- C52 - Mettre en œuvre des opérations de contrôle de la qualité
  - C522 - Proposer des solutions correctives au regard des résultats
- C61 - Communiquer avec les partenaires internes ou externes
  - C611 - Adopter une posture professionnelle

## Unité U33 – Techniques d'hygiène des locaux en zone à risques

### Évaluation des compétences suivantes :

- C31 - Organiser les opérations
  - C311 - Choisir la (les) tenue(s) adaptée(s) aux activités ou aux zones de travail
  - C313 - Gérer l'approvisionnement des postes de travail
  - C314 - Gérer les stocks
- C 41 - Gérer l'installation et la remise en ordre du lieu de travail
  - C 412 - Gérer les déchets du site et les déchets issus de l'activité
- C44 - Mettre en œuvre des opérations d'entretien dans les établissements de santé, les établissements à contraintes de contaminations particulières, biologiques et chimiques
  - C 441 - Revêtir la tenue spécifique
  - C 442 - Approvisionner la zone d'intervention
  - C 443 - Mettre en œuvre des techniques de nettoyage, de décontamination, de bionettoyage
  - C 444 - Mettre en œuvre les techniques d'ultrapropreté adaptées au site
    - techniques courantes
    - mise à blanc
    - mise à gris
- C52 - Mettre en œuvre des opérations de contrôle de la qualité
  - C 521- Mettre en œuvre des méthodes de contrôle de la qualité et traiter les données recueillies
- C61 - Communiquer avec les partenaires internes ou externes
  - C612 – Produire, transmettre et recevoir un message, des informations
  - C613 - Rendre compte à sa hiérarchie

## Unité U34 - Économie - gestion

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

## Unité U35 - Prévention - Santé - Environnement

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de prévention-santé-environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

## Unité U4 - Langue vivante

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

## Unité U51 - Français

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de français pour les classes préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

## Unité U52 - Histoire, géographie et éducation civique

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

## Unité U6 - Arts appliqués et cultures artistiques

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009)

## Unité U7 - Éducation physique et sportive

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

## Unité UF1 - Langue vivante

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 08 avril 2010 (BOEN spécial n° 21 du 27 mai 2010).

## Ventilation des compétences à évaluer sur les différentes Unités U2 – U 31 – U32 – U33

	U2	U31	U32	U33
C 11. Rechercher, sélectionner, décoder l'information à des fins professionnelles			X	
C 12. Gérer la documentation et assurer une veille technologique et réglementaire	X			
C 21. Analyser la situation professionnelle au regard de la commande et du contexte				
C 211 Analyser la commande, le cahier des charges			X	
C 212 Réaliser un état des lieux			X	
C 213 Repérer les circuits et/ou les circulations	X			
C22. Analyser les risques liés à l'activité	X			
C 23. Prévoir les méthodes et les moyens de l'intervention				
C 231 Déterminer la (les) méthode(s) en fonction des travaux à réaliser	X			
C 232 Inventorier le matériel, les produits et les consommables nécessaires à la réalisation des techniques			X	
C 233 Déterminer les compétences nécessaires à la réalisation des opérations	X			

C 31. Organiser les opérations				
C 311 Choisir la (les) tenue(s) adaptée(s) aux activités ou aux zones de travail				X
C 312 Choisir les matériels, les accessoires, les consommables et les produits parmi les ressources disponibles			X	
C 313 Gérer l'approvisionnement des postes de travail				X
C 314 Gérer les stocks				X
C 32. Planifier les opérations				
C 321 Déterminer le temps nécessaire à la réalisation des activités	X			
C 322 Ordonner les opérations			X	
C 323 Établir un planning	X			
C 324 Planifier des temps de concertation, de réunions internes ou externes	X			
C 33. S'adapter à une situation non prévue et/ou à une commande spécifique			X	
C 34. Animer et conduire une équipe			X	
C 41. Gérer l'installation et la remise en ordre du lieu de travail				
C 411 Installer et remettre en ordre le lieu d'intervention et le poste de travail		X		
C 412 Gérer les déchets du site et les déchets issus de l'activité				X
C42. Mettre en œuvre des opérations d'entretien courant			X	
C 43. Mettre en œuvre des opérations de remise en état			X	
C 44. Mettre en œuvre des opérations d'entretien dans les établissements de santé, les établissements à contraintes de contaminations particulières, biologiques et chimiques				X
C 45. Mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux		X		
C 46. Réaliser les opérations de maintenance préventive et corrective			X	
C 51. Évaluer l'efficacité de l'activité				
C 511 Contrôler son travail		X		
C 512 Contrôler le travail de l'équipe	X			
C 52. Mettre en œuvre des opérations de contrôle de la qualité				
C 521 Mettre en œuvre des méthodes de contrôle de la qualité et traiter les données recueillies				X
C 522 Proposer des solutions correctives au regard des résultats			X	
C 523 Enregistrer les résultats des contrôles qualité		X		
C 61. Communiquer avec des partenaires internes ou externes				
C 611 Adopter une posture professionnelle			X	
C 612 Produire, transmettre et recevoir un message, des informations				X
C 613 Rendre compte à sa hiérarchie				X
C 614 Rédiger ou renseigner des documents professionnels		X		